



Accès aux services Culture Mobilisation des autorités Plaidoyer

Référéncements Violences basées sur le genre

📍 Yémen

Rana, victime de violences domestiques et d'abus sexuels au Yémen

Par l'équipe de protection d'Oxfam

Rana¹ est entrée en contact avec le centre communautaire, géré par un partenaire local d'Oxfam, car son mari la battait et la maltraitait. Son mari et les connaissances de celui-ci lui faisaient également subir des abus sexuels.

Rana a raconté à la personne en charge de son dossier dans le centre communautaire que son mari vendait de la drogue et était impliqué dans d'autres activités suspectes. Sa famille était au courant, mais la mère de Rana et l'aîné de ses frères étaient en bons termes avec son mari, qui achetait leur silence en leur versant de l'argent. Par conséquent, Rana était face à un choix impossible : rester auprès de son mari violent ou retourner dans sa famille qui l'aurait renvoyée dans son foyer.

Désespérée, Rana avait déjà tenté de mettre fin à ses jours. Si elle a survécu, c'est grâce à l'intervention d'une amie : « Elle m'a trouvée étendue par terre dans mon salon, en sang. Elle a appelé un voisin, et je me suis réveillée à l'hôpital. ».

Peu de temps après, l'amie de Rana est entrée en contact avec le réseau de protection communautaire pour comprendre en quoi le centre communautaire pouvait aider. Une fois Rana sortie de l'hôpital, son amie l'a encouragée à contacter le centre pour obtenir de l'aide. Rana a été orientée vers un-e assistant-e social-e, qui a cherché à comprendre sa situation, l'a informée de ses droits et lui a fourni un soutien psychosocial. Rana a également été mise en contact avec un-e avocat-e pour obtenir des conseils juridiques et être informée des options qui s'offraient à elle. Elle a décidé de quitter son mari. Elle raconte : « C'est la meilleure décision que j'ai jamais prise ; je ne pouvais pas vivre plus longtemps avec une personne si violente. ».

Toutefois, Rana n'avait nulle part où aller : elle ne pouvait pas trouver refuge auprès de sa mère ou de son frère aîné, et encore moins retourner chez son mari. Après avoir décrit sa situation à l'assistant-e social-e, Rana a décidé que sa meilleure option était d'être hébergée par sa sœur pendant la procédure de divorce.

Au Yémen, le système juridique a été affecté par le conflit en cours. L'accès à la justice n'est pas toujours possible pour tout le monde, surtout pour les femmes. Rana a eu la chance de pouvoir être mise en contact avec un-e assistant-e social-e et un-e représentant-e juridique, mais ces services ne sont pas disponibles à tou-te-s.

1 Son nom a été modifié.

Rana est maintenant divorcée et a déménagé dans une autre ville pour prendre un nouveau départ. Le centre communautaire continue à la soutenir, notamment en l'orientant vers une organisation spécialisée dans les violences basées sur le genre, pour qu'elle puisse obtenir une assistance médicale spécialisée et un soutien psychologique lui permettant de se remettre des abus dont elle avait souffert. Rana a exprimé sa gratitude envers le centre communautaire et Oxfam pour leur aide.

Note

Le centre communautaire a eu des difficultés à fournir une assistance juridique (conseils, médiation et représentation juridique) pour les personnes ayant été confrontées à des violences basées sur le genre. Les autorités locales ont suspendu ces activités à plusieurs reprises au cours de la période du projet, par crainte qu'Oxfam et son partenaire ne soient animés par l'intention de modifier les valeurs socioculturelles traditionnelles de la communauté. Les autorités ont accusé Oxfam et son partenaire d'affaiblir les liens familiaux en encourageant les femmes mariées à demander le divorce et en se positionnant contre les pratiques sociales dominantes. En outre, l'un·e des représentant·es des autorités locales a déclaré qu'« il n'est pas acceptable d'aider les personnes ayant été confrontées à des violences basées sur le genre et les femmes à obtenir une assistance juridique, sous la forme de conseils ou de services de médiations, ou à faire appel à un·e avocat·e. Ce n'est pas le rôle du centre communautaire, mais le rôle et la responsabilité de l'État. ».

Les membres du réseau de protection communautaire et le personnel du centre communautaire ont eu un rôle important dans l'évolution du point de vue des autorités locales au sujet du rôle du centre communautaire dans le soutien des femmes et l'aide à l'accès aux services juridiques. Ils/elles ont aussi encouragé les autorités de district à soutenir le travail du centre communautaire.

Les membres du réseau de protection communautaire et le personnel du centre communautaire ont expliqué le travail du centre et ses objectifs aux autorités locales, en précisant que son but n'était pas de faciliter les divorces ou de remettre en question la culture de la communauté, mais plutôt de soutenir les personnes ayant été confrontées à des violences basées sur le genre qui se trouvent en danger et doivent être protégées de leurs agresseurs. Cela a rassuré les autorités sur le fait que le centre ne cherchait pas à mettre en péril les valeurs socioculturelles traditionnelles. Les parties prenantes ont également convenu du rôle prépondérant de l'État dans la protection et le bien-être des personnes ayant été confrontées à des violences basées sur le genre et ont expliqué ne pas avoir l'intention de se substituer aux autorités.

Toutefois, à la demande des autorités, le centre communautaire a suspendu ses activités juridiques. Une semaine après cette décision, le personnel du centre communautaire a commencé à orienter des femmes ayant besoin d'une assistance juridique vers le représentant des autorités locales. Celui-ci a ensuite été submergé de demandes et n'a pas pu offrir l'assistance attendue par les personnes concernées. Il a donc contacté le centre communautaire pour lui demander de reprendre ses activités juridiques et a admis que les autorités avaient fait fausse route. Il a également admis que le travail du centre communautaire aidait les autorités à répondre aux besoins de la communauté, notamment en prenant en charge les personnes ayant été confrontées à des violences basées sur le genre.

Les réseaux de protection communautaire sont parvenus à ce résultat en effectuant un travail de plaidoyer auprès des représentant·es des autorités locales et en renforçant leurs relations avec les autorités, en misant sur la confiance et le respect mutuel. Sans le plaidoyer auprès des autorités réalisé par les réseaux de protection communautaire et le personnel du centre communautaire, Oxfam n'aurait pas pu parvenir à ce résultat. Les bénévoles des réseaux et le personnel du centre communautaire venaient de cette région et parlaient la même langue que les représentant·es des autorités, ce qui leur a donné de la légitimité en tant que représentant·es de leurs communautés.